

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames BRIANT Béatrice, DORLEANS Peggy, HERMANGE Fanny, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle.

Messieurs ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, COUTON Teddy, DUBOIS Ludovic, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Madame CHERBONNIER Pascale donne pouvoir à Madame OLLIVIER Claire,

Madame GAUTRON Isabelle donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte,

Madame HORNET Frédérique donne pouvoir à Madame DORLEANS Peggy,

Madame VIEVILLE Pauline

Monsieur LE SQUER Florian donne pouvoir à Monsieur ANDREAU Pascal,

Monsieur MOIZAN Gérard.

Madame DORLEANS Peggy a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 4 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 4 septembre 2023 : 0 naissance, 1 mariage, 0 pacs, 1 transcription de décès et 0 décès.

**1.2 AGENDA**

- Commission Bâtiments et Patrimoine, le jeudi 12 octobre 2023 à 19h (aménagement accueil de la mairie),
- Commission Bâtiments et Patrimoine, le mardi 17 octobre 2023 à 19h (aménagement rond-point de la Canardière),
- Commission Voirie, Cimetière et réseaux divers, mardi 24 octobre 2023,
- Conseil communautaire, le jeudi 26 octobre 2023 à 18h
- Commission Urbanisme et Environnement, le mercredi 8 novembre 2023 à 19h,
- Cérémonie du 11 novembre,
- Marché de Noël, le samedi 9 décembre 2023, de 11h à 19h, place de l'église,
- Vœux du personnel, le jeudi 21 décembre 2023 à 19h,
- Vœux du Maire, le samedi 13 janvier 2024,
- Goûter des aînés, le dimanche 14 janvier 2024.

**II – LES COMMISSIONS****2.1 Commission Urbanisme et Environnement**

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 6 septembre et le 3 octobre dernier. Brigitte PIOT, adjointe à l'urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

**Commission du 6 septembre 2023 :****PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0010	Les Maisons Rouges - rue Nationale	UPc	Construction 3 maisons individuelles	Favorable sous réserve implantation
<b>037 079 23 D0004 M01</b>	Les Fillettes – rue de la Pinetterie	UPb-A	Suppression du garage et de l'abri voiture	Favorable
<b>037 079 23 D0001 M01</b>	57 rue Vallée de Mesvres	UPb-Ap-AC1	Rotation de la piscine à 90°	Favorable
037 079 23 D0011	19 rue du Pont	UH	Garage 32m <sup>2</sup>	Favorable - attention implantation limite séparative obligatoire
037 079 23 D0012	Les Chaintres – Rue de Bléré	Ngv + N	Aménagement de 4 terrains avec maisons et 4 places de caravane chacune	Favorable
037 079 23 D0013	Rue des Sablons	Ap+A	Réhabilitation grange en habitation	Favorable
<b>037 079 22 D0021 M03</b>	1108 rue d'Amboise	UPb + N	Annulation de la pergola	Favorable

## DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0046	208 rue des Hauts de Vaux	UPb	Isolation extérieure	Favorable
037 079 23 D0047	27 rue de la Pinetterie	UPb	Aménagement grenier et 4 fenêtres de toit	Favorable
037 079 23 D0048	95 rue Nationale	UPb	Réfection de la toiture	Favorable
037 079 23 D0049	13 rue de la Chevrollière	UPb	Changement de la clôture	Favorable à condition que la clôture soit d'1.80m sur toute sa longueur
037 079 23 D0050	78 rue des Hauts de Vaux	UPb	Clôture	Refus hauteur maximale 1.80m actuellement 2.20m
037 079 23 D0051	4 rue des Mésanges	UPb+AC1	Clôture	Favorable mais attendre bornage

## CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0055	Rue de la Charollière	UPb-ER1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0056	16 rue Nationale	UPb-AC1	a	Favorable
CU 037 079 23 D0057	103 rue Nationale	UPb	a	Favorable
CU 037 079 23 D0058	La Pinsonnière	A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0059	La Pinsonnière	A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0060	Le Casseux	A	a	Favorable
CU 037 079 23 D0061	Le Peu	A	a	Favorable

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
30/2023	Vaux – Vallée de Vaux – Les Rouères	UPb + A	Droit non requis
31/2023	103 rue Nationale	UPb	Droit non requis

## Commission du 3 octobre 2023 :

### PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0014	Les Basses Fougères	A et Ni	Construction d'un hangar de stockage et local de vente	Favorable
037 079 23 D0015	9 rue des Vieilles Cartes	UPb	Régularisation de la piscine	Favorable
037 079 23 D0016	60 rue Pierre Gilles de Gennes	UPc	Maison individuelle	Attendre rendez-vous

## DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 23 D0052	Impasse du Roc	UPb	Installation de 4 panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 23 D0053	4 impasse du Roc	UPb	Changement destination	Favorable
037 079 23 D0054	3 rue de la Gare	UPb+N+ABF	Ouverture de porte + 2 fenêtres	Favorable
037 079 23 D0055	9 rue des Fougères	UH	Pergola sur terrasse	Favorable
037 079 23 D0056	18 rue des Pentès	UH	Piscine enterrée	Favorable (+ accord CCBVC)
037 079 23 D0057	24 rue des Fougères	UH	Installation 16 panneaux photovoltaïques	Favorable

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
32/2023	Rue de la Charollière	UPb	Droit non requis
33/2023	Rue des Fougères	UH	Droit non requis
34/2023	Vallée de Vaux - rue de Beauregard	UPb	Droit non requis
35/2023	71 rue Nationale	UPb + ABF	Droit non requis

## CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 23 D0062	Mesvres	N + espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0063	Rue de Bellevue	UPb + ABF	a	Favorable
CU 037 079 23 D0064	Les Défrocs	N + espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0065	Les Défrocs	N + espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0066	Mesvres	N + espace boisé classé	a	Favorable
CU 037 079 23 D0067	Divers terrains	N	a	Favorable
CU 037 079 23 D0068	Rue des Fougères	UH	a	Favorable
CU 037 079 23 D0069	Vallée de Vaux - rue de Beauregard	UPb	a	Favorable
CU 037 079 23 D0070	71 rue Nationale	UPb + ABF	a	Favorable

AC1	Périmètre de l'ABF
AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales
ER 1	Emplacement réservé
EL2 bis	PPRI
EL3	Servitude de halage et de marchepied

### 2.2 Commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Madame le Maire indique que la commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux s'est réunie le 11 septembre dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux affaires scolaires et au personnel, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **I – Bilan de la rentrée 2023-2024**

Tout s'est bien passé le 4 septembre 2023. Les familles ont été accueillies autour d'un café aussi bien à Civray-de-Touraine qu'à Chenonceaux.

Les effectifs sont les suivants :

- PS/MS : Mme PAILLAUD – 13 PS et 8 MS
- PS/MS : Mme BARBAROU – 12 PS et 8 MS
- GS : Mme LECHAUVE – 20 GS
- CP : Mme DESSART – 18
- CE1 : Mme LE MÉNACH – 23
- CE1-CE2 : Mme LE SQUER – 6 CE1 et 17 CE2
- CM1/CM2 : Mme GRAS GENTILLETI – 11 CM1 et 9 CM2
- CM1/CM2 : Mme PINEAU – 11 CM1 et 10 CM2

Soit 166 enfants dont 125 scolarisés à Civray-de-Touraine et 41 à Chenonceaux.

- Au restaurant scolaire, beaucoup de PS pleurent. Une personne supplémentaire serait nécessaire de 12h10 à 13h50 jusqu'au 24 septembre pour aider au service des CM1-CM2, le temps que les PS prennent leurs marques. Cela permettrait de dégager un agent qui aiderait les élèves de maternelles.

*Un appel a été lancé auprès des élus. Brigitte PIOT et Pascal MITAULT sont venus aider et ils en sont ici remerciés.*

- Tous les dossiers scolaires sont complets et tous les PAI récupérés.
- La réunion de rentrée a eu lieu le vendredi 8 septembre 2023 à 18h30 au restaurant scolaire. Une trentaine de parents étaient présents. Il n'y a pas eu de question particulière. Fanny HERMANGE a précisé qu'une note concernant la sécurité auprès de l'école (stationnement, dépôt et récupération des enfants) sera mise dans les cahiers de liaison.
- Les élèves de CM1-CM2 scolarisés à Chenonceaux bénéficieront cette année scolaire de la classe de découverte. La destination n'est pas encore connue à ce jour.
- Le prochain conseil d'école est prévu le 7 novembre 2023 à 18h00 à Civray-de-Touraine.

#### **II – Informations diverses**

- Claire OLLIVIER informe que le bilan financier du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 à régler par la municipalité de Chenonceaux, conformément à la convention RPI signée en 2022, est en cours d'élaboration.
- Le montant de la garderie de Chenonceaux pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 3 834.60 €.
- Une mère de famille habitant Chenonceaux a des difficultés à payer le service périscolaire. Un courrier va être envoyé au père de l'enfant.
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Civray-de-Touraine pouvant accueillir 40 enfants n'en reçoit que 28 par manque d'animateurs. La situation est compliquée car beaucoup de familles demandeuses ont une réponse négative.

Le prochain rendez-vous est fixé au **mercredi 21 février 2024 à 19h00 à la mairie de Civray-de-Touraine**. En cas de problème, la commission pourra se réunir avant cette date.

### **2.3 Commission Bâtiment et Patrimoine**

Madame le Maire indique que la commission Bâtiment et Patrimoine s'est réunie le 26 septembre dernier. Florian LE SQUER, adjoint aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

- Accessibilité :
  - ✓ Signalétique manquante à la mairie et au restaurant scolaire.
  - ✓ Signalétique manquante sur les différentes portes de l'école et des sanitaires publics.
- Lavoirs :
  - ✓ Fontaine Besnard : Projet de convention avec un propriétaire de parcelle pour l'installation d'une table de pique-nique.
  - ✓ Canardière : En attente d'un retour du Conseil Départemental pour la mise en place de tables de pique-nique.
  - ✓ Mesvres : L'enduit du mur a été réalisé.
- Aménagement du rond-point de la Canardière : sera étudié au cours d'une commission spéciale le 17 octobre 2023.
- La commission prévoit l'installation de banc sur le trottoir de la rue des écoles.
- Projets de dépenses pour la fin d'année 2023 :
  - ✓ Une vitrine d'affichage à la salle des fêtes,
  - ✓ Un panneau d'affichage pour le terrain de pétanque,
  - ✓ La remise en état de la toiture de l'église,
  - ✓ Le débouchage des gouttières et la réparation des ardoises abimées de la cave coopérative,
  - ✓ Projet de nouvelles plantations, remplacement des arbres morts sur le terrain communal,
  - ✓ Aménagement de l'accueil de la mairie,
  - ✓ Projet de toilette autonome + aire d'accueil pour vélo sur le terrain communal.

### **2.4 Commission Communication Fêtes et Cérémonies**

Madame le Maire indique que la commission Communication Fêtes et Cérémonies s'est réunie le 5 octobre dernier. Sylvain THUISSARD, adjoint à la Communication, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

- Nouvel En Bref (4/6 pages)
  - Fin 2023 : Parution prévue après les vacances scolaires de la Toussaint.
  - Prochain Nouvel En Bref : distribution avant le 31 janvier 2024
- Nouveaux habitants - Vendredi 06 Octobre 2023 à 19 h
  - ✓ Buffet commandé chez Gilles Voisin traiteur
  - ✓ Réalisation de sacs de bienvenue pour les nouveaux habitants
- Cérémonie du 11 Novembre - 11 h
  - ✓ « Les Chœurs de Civray » interpréteront un chant au cimetière.
  - ✓ Un vin d'honneur sera organisé par la commune de Civray-de-Touraine dans la salle du conseil municipal ou le restaurant scolaire (à définir)
- Marché de Noël - Samedi 9 Décembre 2023 – Ouverture de 11h à 19h
  - ✓ Une demande a été faite auprès de l'école pour la fabrication de boules de Noël que les enfants accrocheraient sur plusieurs petits sapins, place de l'église.
  - ✓ Plusieurs types d'illuminations et décorations sont imaginés pour l'événement.
  - ✓ Un administré a accepté de venir jouer avec son orgue de barbarie. La commune propose d'acquérir trois cartes de musique pour l'orgue.
  - ✓ La commission travaille actuellement sur les stands (formulaire d'inscription, plan, présence des associations,...)
- Vœux du Personnel - Jeudi 21 Décembre 2023 à 19 h
  - ✓ Réserver la salle du conseil municipal.
- Vœux du Maire - Samedi 13 Janvier 2024 à 11 h
  - ✓ Réserver la salle des fêtes Jacques VILLERET.
- Colis des Aînés
  - ✓ La commune continue l'opération colis des aînés (potages, pâtés, gâteaux, chocolats, vin,...)
  - ✓ Les colis seront donnés lors d'un goûter (galette) qui sera organisé le **Dimanche 14 janvier 2024 à 15h**. Les colis restants seront distribués entre le 15 et 30 janvier 2024.
- Vœux du Maire - Samedi 13 Janvier 2024 à 11 h

#### **Nouvelle idée à réfléchir :**

La commission réfléchit à l'organisation de jeux inter-quartiers (Mesvres, Bourg, Thoré, Vaux, rue d'Amboise,...).

### **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **3.1 Convention de mise à disposition des locaux communaux pour le Centre Socio Culturel (CSC) de Bléré 2023-2024**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mise à disposition pendant les semaines scolaires de la saison 2023/2024, de la salle des fêtes « Jacques Villeret », doit être signée entre la mairie et le Centre Socio Culturel de Bléré.

Madame le Maire propose, le tarif de 921,00 € pour la location de la salle des fêtes « Jacques Villeret » durant les semaines scolaires de la saison 2023/2024.

En raison d'un manque d'intervenants pour des activités au Chai, celui-ci n'est pas concerné par cette convention pour l'année 2023-2024. Si des activités devaient y reprendre un avenant serait établi en cours d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de 921€ pour la location de la salle des fêtes « Jacques Villeret » durant les semaines scolaires de la saison 2023/2024.

### **3.2 Participation de Civray-de-Touraine à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal :

- Que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE** à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Civray-de-Touraine charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

**Article 2** : La commune de Civray-de-Touraine précise que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie /longue durée, maternité/paternité/adoption.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) : Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

**Article 3** : La commune de Civray-de-Touraine s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

**ET PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **3.3 Dénomination de voie communale**

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les voies publiques. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes.

Madame le Maire propose les dénominations suivantes :

- Impasse des Varennettes
- Allée du Chatelier

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** à l'unanimité :

- de **PROCÉDER** à la dénomination des voies de la commune,
- **D'ADOPTER** les dénominations suivantes, conformément aux cartographies jointes en annexe de la présente délibération,
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

### 4.1 Adoption de la nomenclature comptable M57 développé

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Madame le Maire indique qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) modifié, le référentiel M57 s'applique par droit d'option et par délibération de l'assemblée délibérante, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'adoption du référentiel M57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet d'exercice du droit d'option de passage au référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et a émis un avis favorable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Civray-de-Touraine, de la M14 vers la M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Civray-de-Touraine, de la M14 vers la M57 développé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **D'AUTORISER** la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 4.2 Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Délibération annulée car incluse dans la délibération précédente.

### 4.3 Participation aux frais de surveillance - fonctionnement du restaurant scolaire

Délibération reportée ultérieurement.

### 4.4 Virement de crédits

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédit est nécessaire en section fonctionnement partie dépenses.

Ce virement de crédits, du chapitre 022 au chapitre 014 est nécessaire afin de procéder au paiement de deux factures du SIEIL relatives aux :

- Travaux d'éclairage public, engagé en 2022, pour le parking de la salle des fêtes,
- Travaux d'éclairage public, engagé en 2020, pour la rue de Bellevue.

Madame le Maire propose les virements de crédits suivants :

<b>Section Fonctionnement / Dépenses</b>			
Libellé	Chapitre / imputation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses imprévues	022	- 1 500 €	
Atténuations de produits	014		+ 1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce virement de crédit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce virement de crédits.

#### **4.5 Remboursement élu**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des achats de fournitures ont été faits pour la garderie périscolaire d'un montant de 46.44€ (factures jointes). Madame OLLIVIER a avancé les fonds.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de Madame OLLIVIER, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le remboursement de ces achats.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais engagés par Claire OLLIVIER.

#### **4.6 Don à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France : opération Pompy**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par l'association Sapeurs-Lipopette dans le cadre de l'opération Pompy.

Cette association a pour but d'aider les enfants transportés dans une ambulance. L'association remet à ces enfants, une peluche appelée « Pompy » qui est un lien précieux entre ces enfants fragilisés et les pompiers qui se chargent de les transporter (lien de confiance et pédagogique).

L'association propose de soutenir l'opération en faisant un don à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Le don permettra l'achat et la distribution de peluche « Pompy » via le réseau associatif de la FNSPF.

Madame le Maire propose un don d'un montant de 200 €. Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur le montant du don.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour le don d'un montant de 200 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à verser la somme susvisée.

#### **4.7 Tarifs communaux 2024**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que chaque année les tarifs communaux sont revus. Pour l'année 2024, il est proposé d'augmenter les tarifs de 5 % pour la salle des fêtes « Jacques VILLERET ». Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

<b>Salle des fêtes « Jacques VILLERET » - rue des écoles</b>			
	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024 *augmentation de 5%</b>
Caution (cis matériel vidéo + audio)	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Caution ménage + tri	100 €	100 €	100 €
<b>Habitants de la commune – location toute l'année</b>			
½ journée (en semaine)	104 €	110 €	116 €
½ journée supplémentaire (avec WE)	53 €	55 €	58 €
2 jours ou WE	261 €	275 €	289 €
Long WE	416 €	440 €	462 €
Prestation écran + rétroprojecteur	50 €	55 €	58 €
<b>Habitants hors commune – location toute l'année</b>			
½ journée	167 €	175 €	184 €
½ journée supplémentaire (avec WE)	83 €	90 €	95 €
2 jours WE	499 €	525 €	552 €
Long WE	624 €	655 €	687 €
Prestation écran + rétroprojecteur	80 €	85 €	90 €
<b>Cuisine - Habitants de la commune</b>			
½ journée hors vendredi	37 €	40 €	42 €
2 jours WE	53 €	55 €	58 €
<b>Cuisine - Habitants hors commune</b>			
½ journée hors vendredi	58 €	60 €	63 €
2 jours WE	125 €	130 €	137 €
<b>Associations hors commune</b>			
½ journée	104 €	110 €	116 €
2 jours ou WE	249 €	260 €	273 €
<b>Comité entreprises salle + cuisine</b>	469 €	Supprimé	Supprimé

<b>CHAI – 26 rue de Chenonceaux</b>			
	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Associations communales	0 €	0 €	0 €
Salle du rez-de-chaussée hors associations communales		40 € / 4h d'occupation	40 € / 4h d'occupation
Salle du 1 <sup>er</sup> étage hors associations communales			25 € / heure

<b>Photocopies</b>			
	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024</b>
A4	0,30 €	0,30 €	0,30 €

<b>Autres tarifs</b>		
	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Vente au déballage occasionnel	80 €	80 €

Emplacement manège, petit métier : tarif au m <sup>2</sup> et par semaine	0,75 €	0,75 €
Droit de place pour taxi	55 €	55 €
Tarif pour livre non restitué ou abîmé à la bibliothèque du mercredi	Valeur à neuf du livre	Valeur à neuf du livre
Taxe à l'essieu	15 €/jour et par essieu	15 €/jour et par essieu
<b>Marché</b>		
Droit de place marché, commerce ambulant :	0,60 €/ml, min de perception 2,50 €	0,60 €/ml, min de perception 2,50 €
+ Redevance fourniture électrique :	2,00 €	2,00 €
<b>Animaux errants</b>		
Forfait capture / mise en fourrière	50 €	50 €
Frais de garde	20 € (par jour à compter du lendemain de la prise en charge)	20 € (par jour à compter du lendemain de la prise en charge)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur les tarifs communaux pour l'année 2024 pour :

- La salle des fêtes Jacques VILLERET,
- Le Chai,
- Les photocopies,
- Autres tarifs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux proposés pour l'année 2024.

Les tarifs relatifs au cimetière seront votés lors de la prochaine séance du conseil municipal, sur proposition de la commission Voirie, Cimetière et Réseaux Divers du 24 octobre 2023.

<b>Cimetière</b>			
	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tarifs 2024</b>
Concession temporaire 15 ans, les 2 <sup>m2</sup>	145 €	150 €	
Concession temporaire 30 ans, les 2 <sup>m2</sup>	203 €	210 €	
Concession temporaire 50 ans, les 2 <sup>m2</sup> <b>Pour les renouvellements uniquement</b>	317 €	330 €	
Cavurne 30 ans, 1 <sup>m2</sup>	104 €	110 €	
Cavurne complète		685 €	
<b>COLOMBARIUM</b>			
Concession 30 ans	489 €	510 €	
Concession 50 ans <b>Pour les renouvellements uniquement</b>	593 €	620 €	
Plaque jardin du souvenir	20 €	21 €	
Redevance pour réduction et réunion de corps	80 €	85 €	
Vacation funéraire	20 €	21 €	

## V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le dimanche 8 octobre 2023 une opération de protestation a été organisée par la Fédération Française des Motards en Colère. Ces derniers dénoncent la création des chicanes et des écluses sur la rue d'Amboise. Madame le Maire déplore que le groupe soit allé frapper au domicile d'un adjoint.

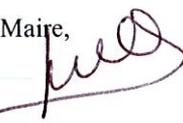
Ludovic DUBOIS, adjoint à la Voirie, informe qu'il était présent sur place et qu'il a entamé un échange avec le groupe :

- La rue d'Amboise étant une route départementale, les travaux d'aménagement ont été réalisés en concertation avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.
- La signalétique verticale présente sur les bas-côtés et non sur les écluses et chicanes s'explique par le passage récurant des véhicules de grandes tailles tels que les tracteurs et moissonneuses batteuses.
- Afin de compléter la signalétique verticale, des travaux de marquages au sol sont prévus. La commune de Civray-de-Touraine est dans l'attente de devis comparatifs.
- Les chicanes et les écluses ne sont ni normées, ni règlementées, leur réalisation fait l'objet de recommandations.

Sylvain THUISSARD informe le conseil municipal que le nouveau serveur informatique de la mairie sera installé le mardi 17 octobre 2023. Le mercredi 18 octobre 2023, la société BERGER LEVRAULT/SEGILOG procèdera à la migration des données des progiciels de travail des agents administratifs sur le nouveau serveur informatique.

Le lundi 6 novembre 2023, le Groupe SIRAP procèdera à une mise à jour du logiciel de gestion du cimetière. Plusieurs agents administratifs seront formés sur cette nouvelle mise à jour. En conséquence, la mairie de Civray-de-Touraine sera exceptionnellement fermée au public pour la journée du lundi 6 novembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
  
HERMANGE

